

DISWAY - Société Anonyme au capital de 188.576.200 DH - Registre du Commerce de Casablanca N° 41253

AVIS DE CONVOCATION

Les actionnaires de la société Disway, Société Anonyme, au capital de 188.576.200 Dirhams, sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, le 20 Mai 2026 à 10 heures au siège social de la société sis à Casablanca, Lotissement La Colline II, n°8, Sidi Maârouf, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 01 - Lecture du rapport de gestion du directoire et des rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice clos au 31 décembre 2025 ;
- 02 - Lecture des observations du conseil de surveillance sur le rapport du directoire et les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025 ;
- 03 - Approbation des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025 ;
- 04 - Affectation du résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2025 ;
- 05 - Quitus de leur gestion aux membres du directoire et de l'exécution de leur mandat aux membres du conseil de surveillance ;
- 06 - Approbation du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif aux conventions réglementées visées à l'article 95 et suivants de la loi 17/95 ;
- 07 - Renouvellement du mandat des administrateurs indépendants ;
- 08 - Renouvellement du mandat d'un commissaire aux comptes ;
- 09 - Fixation du montant des jetons de présence pour l'exercice 2025 ;
- 10 - Pouvoirs en vue des formalités légales ;
- 11 - Questions diverses.

Les détenteurs d'actions au porteur doivent, pour être admis à cette Assemblée, déposer au siège de la société une attestation émanant d'un intermédiaire financier habilité, justifiant la qualité de l'actionnaire et le nombre de titres détenus par lui, et ce, au plus tard cinq jours avant la tenue de l'Assemblée Générale.

Les détenteurs d'actions nominatives doivent avoir été inscrits en compte au plus tard cinq jours avant la tenue de l'Assemblée Générale.

Tout actionnaire remplissant les conditions prévues par la loi 17-95 sur les sociétés a la faculté de requérir l'inscription d'un ou plusieurs projets de résolutions à l'ordre du jour. La demande d'inscription de ces projets de résolutions doit être adressée au siège de la société par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de dix jours à compter de la publication de l'avis de convocation.

Les documents et informations prévus à l'article 121, 121 bis et 141 de la loi 17-95 relative aux Sociétés Anonymes peuvent être consultés sur notre site Internet : www.disway.com.

PROJET DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion présenté par le Directoire, du Rapport Général des Commissaires aux Comptes et des observations du Conseil de Surveillance, approuve tels qu'ils sont présentés les comptes et les états de synthèses de l'exercice 2025 se soldant par un bénéfice net comptable de **61.970.327,19** Dirhams.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article 95 de la loi 17-95 relative aux Sociétés Anonymes telles que modifiée et complétée par les lois 20-05, 78-12, 20-19 et 19-20, en prend acte et approuve ledit rapport.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat de l'exercice 2025 comme suit :

Résultat Net de l'exercice	61.970.327,19
- Réserve légale	0,00
= Résultat net distribuable de l'exercice	61.970.327,19
+ Report à nouveau créateur antérieur	105.897.586,47
= Solde distribuable	167.867.913,66
- Dividendes distribués	82.973.528,00
= Solde au compte report à nouveau	84.894.385,66

Le dividende ainsi fixé à **44** dhs par action, sera mis en paiement à compter du **03/07/2026**.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux membres du Conseil de Surveillance et aux membres du Directoire quitus entier et sans réserve de l'exécution de leurs mandats au cours de l'exercice 2025.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat des membres du Conseil de Surveillance de la Société, en qualité d'administrateurs indépendants, Madame Janie Letrot Hadj Hamou et Madame Fadoua Moutaouakil, pour une durée de trois (3) ans expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2028.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes, le Cabinet BDO S.A Représenté par Mr Mostafa FRAIHA, pour une durée de trois (3) ans expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2028.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer le montant des jetons de présence, à allouer aux membres du Conseil de Surveillance au titre de l'exercice 2025, à un montant global brut de 1.400.000,00 Dirhams.

Le Conseil de Surveillance répartira cette somme entre ses membres dans les proportions qu'il jugera convenables.

HUITIEME RESOLUTION

Tous les pouvoirs sont donnés au porteur d'un original ou d'une copie des présentes pour effectuer les formalités de dépôt et de publicité prévues par la loi.

BILAN CONSOLIDE

En Dirhams

ACTIF	31/12/2025	31/12/2024
ACTIF IMMOBILISE	366 257 671,90	363 592 647,09
* Ecart d'acquisition		
* Immobilisations incorporelles	172 748 923,65	172 659 359,12
* Immobilisations corporelles	192 144 702,41	189 585 905,13
* Immobilisations financières	1 364 045,84	1 347 382,84
* Titres mis en équivalence		
ACTIF CIRCULANT	850 144 552,91	859 211 021,79
* Stocks et en-cours	234 501 235,03	238 700 339,36
* Clients et comptes rattachés	535 154 422,27	508 173 765,88
* Autres créances et comptes de régularisation	51 725 510,01	64 372 628,15
* Titres et valeurs de placement	28 763 385,60	47 964 288,40
* Disponibilités	100 078 076,70	58 106 908,50
TOTAL ACTIF	1 316 480 301,52	1 280 910 577,39
PASSIF	31/12/2025	31/12/2024
CAPITAUX PROPRES DE L'ENSEMBLE	685 851 758,64	675 926 208,81
* Capitaux propres (part de groupe)	685 851 758,64	675 926 208,81
* Capital	188 576 200,00	188 576 200,00
* Prime d'émission, de fusion, d'apport	224 782 325,40	224 782 325,37
* Réserves consolidées	224 814 157,55	211 794 648,58
* Résultat net consolidé part du groupe	85 457 931,76	78 847 540,18
* Ecart de conversion	-37 778 856,07	-28 074 505,32
* Intérêts minoritaires		
Provision pour risques et charges	3 419 078,00	661 841,10
Dettes	351 311 375,49	360 002 665,47
* Emprunts et dettes financières	61 523 985,94	69 280 305,20
* Fournisseurs et comptes rattachés	197 482 212,67	187 708 590,61
* Autres dettes et comptes de régularisation	92 305 176,88	103 013 769,66
* Trésorerie-passif	275 898 089,39	244 319 862,01
TOTAL PASSIF	1 316 480 301,52	1 280 910 577,39

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES CONSOLIDE

En Dirhams

	31/12/2025	31/12/2024
Produits d'exploitation	2 098 476 206,73	1 930 313 023,89
* Chiffre d'affaires	2 076 183 751,05	1 904 636 547,34
* Autres produits	22 292 455,68	25 676 476,55
Charges d'exploitation	1 990 949 781,12	1 827 660 198,27
* Achats revendus & consommés	1 859 148 884,98	1 707 996 823,72
* Autres charges externes	35 647 220,02	29 611 610,62
* Impôts et taxes	1 643 545,90	1 507 430,90
* Charges de personnel	60 012 661,61	56 319 352,86
* Autres charges d'exploitation	1 400 000,00	1 400 000,00
* Dotations d'exploitation	33 097 468,61	30 824 980,17
Résultat d'exploitation	107 526 425,61	102 652 825,62
Charges et produits financiers	9 912 360,87	6 502 199,48
Résultat courant des entreprises intégrées	117 438 786,48	109 155 025,10
Charges et produits non courant	-7 296 473,46	-4 144 415,92
Impôts sur les bénéfices	24 684 381,26	26 163 069,00
Résultat net des entreprises intégrées	85 457 931,76	78 847 540,18
Quote part dans le résultat des entreprises incluses par mise en équivalence		
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition		
Résultat net de l'ensemble consolidé	85 457 931,76	78 847 540,18
Résultat minoritaire		
Résultat net part du groupe	85 457 931,76	78 847 540,18
Résultat net consolidé par action en dirhams	45,32	41,81

INFORMATIONS RELATIVES AU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Liste des Sociétés	% D'intérêt	% de contrôle	Méthode de consolidation
Disway	Mère	Mère	Intégration globale
Solarway	100%	100%	Intégration globale
Disway Logistic Services	100%	100%	Intégration globale
Disway MEA	100%	100%	Intégration globale
Disway Tunisie	100%	100%	Intégration globale

BILAN (ACTIF)		En Dirhams			
ACTIF	31/12/2025		31/12/2024		
	Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	
IMMOBILISATION EN NON VALEUR (a)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Frais préliminaires	0,00	0,00	0,00	0,00	
Charges à répartir sur plusieurs exercices	0,00	0,00	0,00	0,00	
Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (b)	175 534 014,85	2 785 091,20	172 748 923,65	172 639 009,12	
Immobilisations en recherche et développement	0,00	0,00	0,00	0,00	
Brevets, marques, droits et valeurs similaires	67 498,20	60 358,82	7 139,38	19 476,28	
Fonds commercial	171 367 483,33	0,00	171 367 483,33	171 367 483,33	
Autres immobilisations incorporelles	4 099 033,32	2 724 732,38	1 374 300,94	1 252 049,51	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (c)	304 199 421,09	126 144 217,59	178 055 203,50	185 485 513,76	
Terrains	54 921 250,00	0,00	54 921 250,00	54 921 250,00	
Constructions	222 753 411,72	103 997 147,37	118 756 264,35	127 050 458,58	
Installations techniques, matériel et outillage	2 131 313,59	2 076 660,26	54 653,33	205 326,66	
Matériel de transport	6 165 705,92	4 832 718,08	1 332 987,84	1 117 696,02	
Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers	17 945 031,64	14 972 531,73	2 972 499,91	2 166 636,76	
Autres immobilisations corporelles	282 708,22	265 160,15	17 548,07	24 145,74	
Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (d)	106 744 502,00	2 000 000,00	104 744 502,00	98 829 515,80	
Prêts immobilisés	544 108,27	0,00	544 108,27	629 122,07	
Autres créances financières	253 944,17	0,00	253 944,17	253 944,17	
Titres de participation	105 946 449,56	2 000 000,00	103 946 449,56	97 946 449,56	
Autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00	
ÉCARTS DE CONVERSION - ACTIF (e)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Diminution des créances immobilisées	0,00	0,00	0,00	0,00	
Augmentation des dettes de finance	0,00	0,00	0,00	0,00	
TOTAL I (a+b+c+d+e)	586 477 937,94	130 929 308,79	455 548 629,15	456 954 038,68	
STOCKS (f)	184 694 389,90	5 256 455,19	179 437 934,71	173 471 292,77	
Marchandises	184 694 389,90	5 256 455,19	179 437 934,71	173 471 292,77	
Matières et fournitures consommables	0,00	0,00	0,00	0,00	
Produits en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	
Produits interm et produits résiduels	0,00	0,00	0,00	0,00	
Produits finis	0,00	0,00	0,00	0,00	
CRÉANCES DE L'ACTIF CIRCULANT (g)	441 766 475,90	7 342 651,55	434 423 824,35	498 393 927,66	
Fournis, débiteurs, avances et acomptes	10 011 851,07	0,00	10 011 851,07	8 154 585,28	
Clients et comptes rattachés	367 849 473,99	7 342 651,55	360 506 822,44	458 801 427,75	
Personnel	14 176,10	0,00	14 176,10	6 125,00	
Etat	16 813 231,74	0,00	16 813 231,74	30 047 831,78	
Comptes d'associés	0,00	0,00	0,00	0,00	
Autres débiteurs	46 665 988,00	0,00	46 665 988,00	970 882,27	
Compte de régularisation actif	411 755,00	0,00	411 755,00	413 075,58	
TITRES ET VALEUR DE PLACEMENT (h)	0,00	0,00	0,00	0,00	
ÉCART DE CONVERSION - ACTIF (i)	132 316,00	0,00	132 316,00	868 830,03	
TOTAL II (f+g+h+i)	626 593 181,80	12 599 106,74	613 994 075,06	672 734 050,46	
TRESORERIE - ACTIF	81 250 969,86	0,00	81 250 969,86	41 306 391,48	
Chèques et valeurs à encaisser	6 515 967,71	0,00	6 515 967,71	16 201 666,75	
Banques, T.G & CCP	74 670 127,74	0,00	74 670 127,74	25 085 992,28	
Caisses, régies d'avances et accreditifs	64 874,41	0,00	64 874,41	18 732,45	
TOTAL III	81 250 969,86	0,00	81 250 969,86	41 306 391,48	
TOTAL GENERAL I+II+III	1 294 322 089,60	143 528 415,53	1 150 793 674,07	1 170 994 480,62	

BILAN (PASSIF)		En Dirhams	
PASSIF	31/12/2025	31/12/2024	
CAPITAUX PROPRES			
Capital social ou personnel (1)	188 576 200,00	188 576 200,00	
moins: Actionnaires, capital souscrit non appelé dont versé..	0,00	0,00	
Prime d'émission, de fusion, d'apport	224 782 325,40	224 782 325,40	
Écarts de réévaluation	0,00	0,00	
Réserve légale	18 857 620,00	18 857 620,00	
Autres réserves	11 900 222,38	11 900 222,38	
Report à nouveau (2)	105 897 586,47	114 139 018,68	
Résultats nets en instance d'affectation (2)	0,00	0,00	
Résultat net de l'exercice (2)	61 970 327,19	67 189 047,79	
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (a)	611 984 281,44	625 444 434,25	
CAPITAUX PROPRES ASSIMILÉS (b)	662 643,00	662 643,00	
Subventions d'investissement	0,00	0,00	
Provisions réglementées	662 643,00	662 643,00	
DETTES DE FINANCEMENT (c)	55 988 522,04	68 162 603,40	
Emprunts obligataires	0,00	0,00	
Autres dettes de financement	55 988 522,04	68 162 603,40	
PROVISIONS DURABLES POUR RISQUES ET CHARGES (d)	0,00	0,00	
Provisions pour risques	0,00	0,00	
Provisions pour charges	0,00	0,00	
ÉCARTS DE CONVERSION - PASSIF (e)	0,00	0,00	
Augmentation des créances immobilisées	0,00	0,00	
Diminution des dettes de financement	0,00	0,00	
TOTAL I (a+b+c+d+e)	668 635 446,48	694 269 680,65	
DETTES DU PASSIF CIRCULANT (f)	233 282 452,44	243 524 168,58	
Fournisseurs et comptes rattachés	159 746 025,92	157 556 128,62	
Clients créditeurs, avances et acomptes	0,00	0,00	
Personnel	83 136,51	50 993,29	
Organismes sociaux	1 798 860,75	1 755 037,73	
Etat	71 113 733,94	83 307 528,68	
Comptes d'associés	4 650,00	4 650,00	
Autres créanciers	0,00	0,00	
Comptes de régularisation - passif	536 045,32	849 830,26	
AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (g)	9 015 038,00	10 013 345,03	
ÉCARTS DE CONVERSION - PASSIF (h) (Éléments circulants)	1 517 742,19	267 472,32	
TOTAL II (f+g+h)	243 815 232,63	253 804 985,93	
TRESORERIE PASSIF	238 342 994,96	222 919 814,04	
Crédits d'escompte	0,00	0,00	
Crédits de trésorerie	236 432 797,71	221 710 287,20	
Banques (soldes créditeurs)	1 910 197,25	1 209 526,84	
TOTAL III	238 342 994,96	222 919 814,04	
TOTAL I+II+III	1 150 793 674,07	1 170 994 480,62	

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (HORS TAXES)		En Dirhams	
	31/12/2025	31/12/2024	
I PRODUITS D'EXPLOITATION			
Ventes de marchandises	1 557 859 528,83	1 585 037 428,91	
Ventes de biens et services produits	20 886 485,40	15 975 731,61	
Chiffres d'affaires	1 578 746 014,23	1 601 013 160,52	
Variation de stock de produits	0,00	0,00	
Immobilisations produites pour l'Esse p/elle même	0,00	0,00	
Subvention d'exploitation	0,00	0,00	
Autres produits d'exploitation	0,00	0,00	
Reprises d'exploitation; transfert de charges	17 508 408,47	21 317 209,28	
TOTAL I	1 596 254 422,70	1 622 330 369,80	
II CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats revendus de marchandises	1 412 725 945,22	1 444 298 446,35	
Achat consommés de matières et de fournitures	2 213 490,40	2 231 092,36	
Autres charges externes	27 430 331,42	23 084 626,60	
Impôts et taxes	655 682,06	661 955,30	
Charges de personnel	50 670 973,41	48 597 480,35	
Autres charges d'exploitation	1 400 000,00	1 400 000,00	
Dotations d'exploitation	26 334 443,70	25 599 919,31	
TOTAL II	1 521 430 866,21	1 545 873 520,27	
III RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	74 823 556,49	76 456 849,53	
IV PRODUITS FINANCIERS			
Produits des titres de participation et autres titres immobilisés	0,00	4 500 000,00	
Gains de change	13 455 852,61	11 736 668,12	
Intérêts et autres produits financiers	9 529 279,87	8 733 200,88	
Reprises financières; transfert de charges	6 868 830,03	6 139 479,41	
TOTAL IV	29 853 962,51	31 109 348,41	
V CHARGES FINANCIÈRES			
Charges d'intérêts	12 177 489,55	12 639 175,44	
Pertes de changes	4 836 554,19	2 703 861,67	
Autres charges financières	0,00	0,00	
Dotations financières	132 316,00	868 830,03	
TOTAL V	17 146 359,74	16 211 867,14	
VI RESULTAT FINANCIER (IV - V)	12 707 602,77	14 897 481,27	
VII RESULTAT COURANT (III - V I)	87 531 159,26	91 354 330,80	
VIII PRODUITS NON COURANTS			
Produits des cessions d'immobilisations	78 500,00	763 617,03	
Subventions d'équilibre	0,00	0,00	
Reprises sur subventions d'investissement	0,00	0,00	
Autres produits non courants	250 653,31	999 748,13	
Reprises non courantes; transferts de charges	0,00	0,00	
TOTAL VIII	329 153,31	1 763 365,16	
IX CHARGES NON COURANTES			
Valeurs nettes d'amortissements des immobilisations cédées	0,00	1 618 648,70	
Subventions accordées	0,00	0,00	
Autres charges non courantes	6 352 221,38	4 150 810,47	
Dotations non courantes aux amortiss. et provision	0,00	0,00	
TOTAL IX	6 352 221,38	5 769 459,17	
X RESULTAT NON COURANT (VIII - IX)	-6 023 068,07	-4 006 094,01	
XI RESULTAT AVANT IMPOTS (VII+ X)	81 508 091,19	87 348 236,79	
XII IMPOTS SUR LES RESULTATS	19 537 764,00	20 159 189,00	
XIII RESULTAT NET (XI - XII)	61 970 327,19	67 189 047,79	
XIV TOTAL DES PRODUITS (I + IV + VIII)	1 626 437 538,52	1 655 203 083,37	
XV TOTAL DES CHARGES (II + V + IX + XII)	1 564 467 211,33	1 588 014 035,58	
XVI RESULTAT NET (XIV - XV)	61 970 327,19	67 189 047,79	

TABLEAU DE FINANCEMENT DE L'EXERCICE				
I SYNTHÈSE DES MASSES DU BILAN			Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025	
MASSES	Exercice a	Exercice précédent b	Variations a-b	
			Emplois c	Ressources d
1 Financement Permanent	668 635 446,48	694 269 680,65	25 634 234,17	
2 Moins actif immobilisé	455 548 629,15	456 954 038,68		1 405 409,53
3 = Fonds de Roulement Fonctionnel (1-2) (A)	213 086 817,33	237 315 641,97	24 228 824,64	
4 Actif circulant	613 994 075,06	672 734 050,46		58 739 975,40
5 Moins passif circulant	243 815 232,63	253 804 985,93	9 989 753,30	
6 = Besoin de Financement global (4-5) (B)	370 178 842,43	418 929 064,53		48 750 222,10
7 TRESORERIE NETTE (Actif-Passif) = A-B	-157 092 025,10	-181 613 422,56	24 521 397,46	
II EMPLOIS ET RESSOURCES				
	EXERCICE		EXERCICE PRECEDENT	
	EMPLOIS	RESSOURCES	EMPLOI	RESSOURCES
I RESSOURCES STABLES DE L'EXERCICE (FLUX)				
* AUTOFINANCEMENT (A)		-7 563 038,30		4 353 572,30
+ Capacité d'autofinancement		67 867 441,70		70 355 242,30
- Distributions de bénéfices	75 430 480,00		66 001 670,00	
* CÉSSIONS ET RÉDUCTIONS D'IMMOBILISATIONS (B)		163 513,80		1 101 805,43
+ Cessions d'immobilisations incorpor.				
+ Cessions d'immobilisation corporelles		78 500,00		136 500,00
+ Cessions d'immobilisation financières		0,00		627 117,03
+ récupérations sur créances immobilisées		85 013,80		338 188,40
* AUGMENTATION DES CAPITAUX PROPRES ET ASSIMILÉS (C)	0,00	0,00	0,00	0,00
+ Augmentation du capital, apports				
+ Subventions d'investissement		0,00		0,00
AUGMENTATION DES DETTES DE FINANCEMENT (D)		0,00		0,00
(net				

Aux Actionnaires de la société

DISWAY S.A.
8, Lot La Colline II-Sidi Maarouf,
Casablanca

Rapport des commissaires aux comptes
Exercice du 1er janvier au 31 décembre 2025
Audit des états de synthèse consolidés

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états de synthèse consolidés de la société DISWAY et de ses filiales (« le groupe »), qui comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2025, ainsi que le compte de produits et charges consolidé, le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC), y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états de synthèse consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de KMAD 685.852 dont un bénéfice net consolidé de KMAD 85.458.

Nous certifions que les états de synthèse consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus, sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du groupe DISWAY au 31 décembre 2025 ainsi que du résultat de l'ensemble consolidé pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états consolidés » du présent rapport.

Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observation

Nous attirons votre attention que le rapport des commissaires aux comptes de la société « Disway Tunisie » fait état des observations suivantes :

1- La note II aux états financiers relative aux « faits marquants de l'exercice » montre que les services de la Douane ont notifié à la société, le 24-11-2025 et le 03-12-2025, des omissions relatives à la taxe d'encouragement à la création prévue par le décret-loi 2020-30 du 10-06-2020, dans le contexte de la pandémie COVID-19, visant à soutenir l'économie et à renforcer les ressources de l'Etat face à la crise sanitaire. La notification a porté sur ladite taxe due à l'importation pour la période allant du 11-06-2020 au 23-09-2025. Du fait de cette omission, cette taxe n'a pas été appliquée par les services de la Douane tout au long de cette période.

En concertation avec la chambre syndicale de l'informatique de l'UTICA et le ministère des Finances, les opérateurs ont accepté de payer le principal de cette taxe sur la base d'un échéancier, tout en considérant la charge déductible fiscalement. De ce fait, Disway Tunisie a signé un engagement pour payer 184 430 TND par trimestre sur 20 échéances, soit un total de 3 688 597 TND, en étalant sa prise en charge sur la durée du calendrier de paiement.

2- La société « DISWAY Tunisie » a reçu en date du 30 juillet 2025 une notification des résultats de la vérification fiscale approfondie couvrant la période allant de 2020 à 2023 (y compris les exercices concernés par les reports d'impôt qui remontent à 2017) et comportant une taxation de 1 816 659 TND en principal et intérêts, et un ajustement à la baisse des reports d'impôts sur les sociétés et de la TVA arrêtés au 31 décembre 2023 de 3 648 377 TND, soit une incidence globale de 5 465 036 TND.

La société s'est opposée à la majorité des chefs de redressement dans sa réponse du 12 Septembre 2025 et l'ajustement définitif devant être comptabilisé ne peut être déterminé avant la clôture définitive de cette vérification.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport :

1 Dépréciation des créances clients

- Risque identifié

Au 31 décembre 2025, la valeur des clients et comptes rattachés est inscrite au bilan consolidé pour une valeur nette comptable d'environ KMAD 535.154 soit 40,65 % du total de l'actif du groupe.

La provision pour dépréciation des créances clients et comptes rattachés du groupe, qui s'élevait à environ KMAD 28.083 au 31 décembre 2025, est calculée par le groupe en fonction de l'ancienneté et du suivi du comité de pilotage des créances impayées ou présentant des difficultés de recouvrement.

Nous avons considéré que la dépréciation des créances clients et comptes rattachés est un point clé d'audit compte tenu de l'importance de ces créances dans le bilan du groupe, soit KMAD 535.154 en 2025 et KMAD 508.174 en 2024 et de la sensibilité du processus de recouvrement.

- Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nos contrôles relatifs à la dépréciation des créances clients ont notamment consisté à :

- Examiner la balance âgée, analyser les retards de paiement et discuter avec la direction les raisons du retard dans le recouvrement de certaines créances significatives ;
- Analyser les paiements reçus postérieurement à la date de clôture pour les créances les plus significatives ;
- Contrôler le calcul de la provision pour dépréciation et sa conformité avec la règle de provisionnement adoptée par le groupe.

2 Dépréciation des stocks de marchandises

- Risque identifié

Le stock des marchandises affiche une valeur nette comptable de l'ordre de 234.501 KMAD au 31 décembre 2025.

La dépréciation du stock des marchandises est basée sur un modèle de dépréciation mis en place pour chaque famille de produit et selon l'antériorité du stock détenu.

Nous avons considéré que la dépréciation du stock est un point clé d'audit, du fait que le marché du matériel informatique et électronique est très sensible aux évolutions technologiques ainsi que les mutations dans la nature des besoins des utilisateurs sur le plan international, ayant un effet significatif sur l'évolution des prix.

- Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nos travaux relatifs à la dépréciation du stock ont notamment consisté à :

- Identifier les données et les hypothèses retenues par la Direction pour déterminer la valeur d'inventaire et identifier les articles qui doivent être comptabilisés à cette valeur ;
- Prendre connaissance des procédures de contrôle interne mises en place pour identifier les articles à rotation lente ;
- Tester l'efficacité des contrôles clés relatifs à ces procédures ;
- Comparer par sondages le coût des articles en stock avec le prix net de réalisation afin de confirmer le montant de la dépréciation constatée dans les comptes.
- Identifier les articles à rotation lente et vérifier leur correcte évaluation.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse consolidés

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des états de synthèse consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse consolidés

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc.

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états de synthèse consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états de synthèse consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 15 avril 2026

FIDAROC GRANT THORNTON



Faïçal MEKOUAR
Associé

BDO S.A.



Mostafa FRAIHA
Associé

FIDAROC GRANT THORNTON



Faïçal MEKOUAR
Associé

BDO S.A.



Mostafa FRAIHA
Associé

Aux Actionnaires de la société

DISWAY S.A.
8, Lot La Colline II-Sidi Maarouf,
Casablanca

Rapport Général des commissaires aux comptes
Exercice du 1er janvier au 31 décembre 2025
Audit des états de synthèse

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société DISWAY S.A., qui comprennent le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de MAD 612.646.924,44 dont un bénéfice net de MAD 61.970.327,19.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société DISWAY S.A. au 31 décembre 2025 conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport :

1 Dépréciation des créances clients

- Risque identifié

Au 31 décembre 2025, la valeur des créances clients est inscrite au bilan pour une valeur brute d'environ KMAD 367.849 et une valeur nette comptable d'environ KMAD 360.507, soit 31 % du total de l'actif de la Société.

La provision pour dépréciation des créances clients, quant à elle, s'élevait à environ KMAD 7.343, est calculée en fonction de l'ancienneté et du suivi, effectué par le comité de pilotage, des créances impayées ou présentant des difficultés de recouvrement.

Nous avons considéré que la dépréciation des créances clients est un point clé d'audit compte tenu de l'importance de ces créances dans le bilan de la société, soit KMAD 360.507 en 2025 et KMAD 458.801 en 2024 et de la sensibilité du processus de recouvrement.

- Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nos contrôles relatifs à la dépréciation des créances clients ont notamment consisté à :

- Examiner la balance âgée, analyser les retards de paiement et discuter avec la direction les raisons du retard dans le recouvrement de certaines créances significatives ;
- Analyser les paiements reçus postérieurement à la date de clôture pour les créances les plus significatives ;
- Contrôler le calcul de la provision pour dépréciation et sa conformité avec la règle de provisionnement adoptée par la société.

2 Dépréciation des stocks de marchandises

- Risque identifié

Le stock des marchandises affiche une valeur nette comptable de l'ordre de KMAD 179.438 au 31 décembre 2025.

La dépréciation du stock des marchandises est basée sur un modèle de dépréciation mis en place pour chaque famille de produit et selon l'antériorité du stock détenu.

Nous avons considéré que la dépréciation du stock est un point clé d'audit, du fait que le marché du matériel informatique et électronique est très sensible aux évolutions technologiques ainsi que les mutations dans la nature des besoins des utilisateurs sur le plan international, ayant un effet significatif sur l'évolution des prix.

- Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nos travaux relatifs à la dépréciation du stock ont notamment consisté à :

- Identifier les données et les hypothèses retenues par la Direction pour déterminer la valeur d'inventaire et identifier les articles qui doivent être comptabilisés à cette valeur ;
- Prendre connaissance des procédures de contrôle interne mises en place pour identifier les articles à rotation lente ;
- Tester l'efficacité des contrôles clés relatifs à ces procédures ;
- Comparer par sondages le coût des articles en stock avec le prix net de réalisation afin de confirmer le montant de la dépréciation constatée dans les comptes ;
- Identifier les articles à rotation lente et vérifier leur correcte évaluation.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc.

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 15 avril 2026

Les commissaires aux comptes